

Convention collective 66 : coup d'arrêt des négociations



Le 7 décembre 2011, par l'annonce de son retrait des négociations le Syndicat d'employeurs associatifs de l'action sociale et santé (SYNEAS) a sifflé la fin d'une partie !

16 déc. 2011
n° 35

D'autant que la Direction Générale du Travail met fin aux commissions mixtes paritaires et la Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI) dit vouloir continuer à négocier...

La fin de ce cycle de négociations laisse un goût amer à la CFDT santé sociaux !

Depuis des années la CFDT santé sociaux œuvre pour une réforme du système de classification et de rémunération, remettant ainsi le professionnel au centre du dispositif conventionnel pour un accompagnement de qualité.

Les négociations en vue d'améliorer la CCN 66 ont vécu. La CFDT santé sociaux appelle chacun des partenaires sociaux à reconnaître sa responsabilité dans cet échec.

Ce dossier sera porté au conseil fédéral de la CFDT santé sociaux de fin janvier 2012 qui prendra la décision des suites à donner.

La CFDT santé sociaux a officiellement demandé, le 6 décembre 2011, l'ouverture de négociation portant sur une Convention collective de branche. À minima, 750 000 salariés pourraient être pris en compte.

Une Convention collective de branche ne se construit pas en un jour et doit se dérouler dans un climat serein. La CFDT santé sociaux revendique le maintien des conventions collectives actuelles et met tout en œuvre pour construire son projet de Convention collective de branche.

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif

Convention collective 66 : coup d'arrêt des négociations



Le 7 décembre 2011, par l'annonce de son retrait des négociations le Syndicat d'employeurs associatifs de l'action sociale et santé (SYNEAS) a sifflé la fin d'une partie !

16 déc. 2011
n° 35

D'autant que la Direction Générale du Travail met fin aux commissions mixtes paritaires et la Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI) dit vouloir continuer à négocier...

La fin de ce cycle de négociations laisse un goût amer à la CFDT santé sociaux !

Depuis des années la CFDT santé sociaux œuvre pour une réforme du système de classification et de rémunération, remettant ainsi le professionnel au centre du dispositif conventionnel pour un accompagnement de qualité.

Les négociations en vue d'améliorer la CCN 66 ont vécu. La CFDT santé sociaux appelle chacun des partenaires sociaux à reconnaître sa responsabilité dans cet échec.

Ce dossier sera porté au conseil fédéral de la CFDT santé sociaux de fin janvier 2012 qui prendra la décision des suites à donner.

La CFDT santé sociaux a officiellement demandé, le 6 décembre 2011, l'ouverture de négociation portant sur une Convention collective de branche. À minima, 750 000 salariés pourraient être pris en compte.

Une Convention collective de branche ne se construit pas en un jour et doit se dérouler dans un climat serein. La CFDT santé sociaux revendique le maintien des conventions collectives actuelles et met tout en œuvre pour construire son projet de Convention collective de branche.

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif